



Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Meurthe du Collet de la Schlucht au Rudlin »

Comité de Pilotage natura 2000

Compte-rendu de la réunion
du 22 novembre 2017
Mairie du Valtin – 14h00



FONDS EUROPEEN DE
DEVELOPPEMENT REGIONAL
L'animation du réseau Natura 2000 est
cofinancée par l'Union européenne dans
le cadre du programme FEDER-FSE
Lorraine et Massif des Vosges 2014-
2020

Étaient présents / excusés : voir feuille d'émargement ci-jointe

Mme Elisabeth Tisserand, adjointe au maire du Valtin, souhaite la bienvenue aux participants et excuse **M. Laruelle**, maire du Valtin, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000, retenu par ailleurs. Après le tour de table, Mme Tisserand expose l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs (point sur les actions mises en œuvre) et discussions sur de nouvelles actions éventuelles à mettre en œuvre
2. Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage (structure animatrice) : élections
3. Points divers
4. Terrain : visite du chantier de bâchage de renouée du Japon et de celui en cours sur la haute Meurthe : arasement du barrage du Vétiné.

1. Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs (point sur les actions mises en œuvre) et discussions sur de nouvelles actions éventuelles à mettre en œuvre

Après un rappel du contexte, **Fabien Dupont, chargé de mission natura 2000** et animateur de la mise en œuvre du document d'objectifs sur ce site de la haute vallée de la Meurthe, présente un bilan des actions conduites depuis 2011. Ces éléments sont indiqués sur la présentation Powerpoint, jointe au présent compte-rendu : 80% des actions prévues au document d'objectifs, validé en 2012, ont été mises en œuvre ou initiées.

Sur les 15 actions présentées, les points suivants sont discutés :

Action E1 : équiper la commune et les résidences isolées pour le traitement des eaux usées

Au vu des enjeux concernant cette rivière de bonne qualité et d'intérêt européen, plusieurs membres présents estiment que le bassin versant de la Meurthe doit ici constituer une zone prioritaire pour l'assainissement.

Action E2 : proposer des infrastructures adaptées au franchissement des cours d'eau

Si les principaux problèmes de continuité écologique sont en passe d'être réglés sur la Meurthe, avec notamment le chantier en cours sur le barrage du Vétiné, il n'en reste pas moins que des problèmes de franchissement des ruisseaux annexes et de coulées de boues ont été relevés dans les forêts du bassin versant, notamment au fond de la Combe.

Mme Négrinat, du CRPF Grand Est, informe toutefois que les exploitants forestiers sont normalement formés et bien sensibilisés à ces aspects. **M. Sauce de la Police de l'Eau (DDT des Vosges)**, rappelle qu'au titre de la loi sur l'eau, certains abus peuvent être sanctionnés. **M. Dupont** propose qu'une sensibilisation soit organisée à l'échelle de ce bassin versant pour rappeler la législation et évoquer les problèmes rencontrés.

H2 : protéger et gérer les mégaphorbiaies

Au sujet des travaux en cours autour de l'étang des fées à Plainfaing (remblaiements, drainage, brûlage de la zone humide), **M. Schaal, adjoint à Plainfaing**, explique que la commune est au courant mais qu'il s'agit d'une propriété privée et qu'il existe un contexte compliqué sur la succession de cette propriété. **M. Sauce (DDT88)** rappelle que les services de la police de l'eau n'ont pas verbalisé le drainage réalisé en raison du seuil de surface impacté inférieur au seuil réglementaire, mais évoque la possibilité de recours concernant les remblaiements en cours. **M. Dupont** rappelle également que le secteur fait partie du site inscrit « Schlucht Hohneck » et qu'à ce titre les travaux en cours auraient dû être déclarés en mairie.

R1 : adapter les documents de gestion existants aux enjeux de préservation du site

Au sujet de la cohérence des orientations des Plans Simples de Gestion avec celles des documents d'objectifs en vigueur, **M. Dupont** informe que le Parc n'est pas saisi des projets de renouvellement des PSG et que dès lors le Parc ne peut pas vérifier ces aspects. **Mme Négrinat** précise que le CRPF vérifie en interne la compatibilité des documents. **Mme Jung**, coordinatrice natura 2000 au Parc, propose que des échanges aient toutefois lieu en amont de ces révisions pour vérifier ces éléments en concertation. Ces rencontres pourraient permettre au Parc de sensibiliser, en lien avec le CRPF, les propriétaires sur les enjeux des sites natura 2000 concernés, et éventuellement anticiper des propositions de contrats natura 2000 ou d'autres actions à favoriser.

R2 : adapter les réglementations locales existantes aux enjeux de préservation du site

Concernant la nouvelle réglementation des boisements sur la commune du Valtin, animée entre 2014 et 2016 par le département des Vosges en lien avec les communes, le CRPF regrette que les propriétaires concernés ne soient pas nommément invités à se manifester pour vérifier la compatibilité des zonages de la réglementation avec leurs projets sylvicoles. En interdisant le reboisement, la réglementation prive les filières aval de ressources de bois. Le CRPF s'interroge également sur les capacités d'entretien des zones de friche, notamment au Valtin où les activités agricoles sont moribondes.

M. Dupont indique que les propriétaires ont tous été sollicités par écrit sur le zonage au moment de l'enquête publique. La propriété privée était représentée à la commission d'aménagement foncier, il appartient aux représentants de ces commissions d'animer s'ils le souhaitent des réunions connexes afin de mieux associer les propriétaires, s'ils le jugent nécessaire. **Bernard Maetz, maire de la Grande Fosse et Vice-Président de la communauté d'agglomération de Saint Dié**, témoigne de son expérience dans sa commune où les propriétaires privés ont également été avertis de la démarche. La réglementation des boisements doit notamment permettre de trouver un équilibre entre la place de la forêt et celle de l'agriculture. **M. Ballet, Vice Président du CRPF et Vice Président des Forestiers Privés des Vosges**, invite les communes à inciter les propriétaires à vérifier les classements de l'occupation des sols pour les parcelles cadastrales concernées par les réglementations des boisements.

2. Renouvellement de la présidence du comité de pilotage et de la présidence de la maîtrise d'ouvrage (structure animatrice) : élections

M. Laruelle est président du comité de pilotage natura 2000 du site natura 2000 de la haute vallée de la Meurthe depuis 2012, le Parc est maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs depuis cette date également. **Hubert Pierrot, en charge de natura 2000 à la DDT des Vosges**, remercie le Parc et M. Laruelle pour leur engagement et souligne l'importance des actions mises en œuvre depuis plus de 5 ans. Il rappelle que la présidence de COPIL et la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du Docob doivent être renouvelées tous les 3 ans, il y a donc un peu de retard sur ce site. M. Pierrot rappelle les règles des élections, il évoque également la mise à jour de la composition du comité de pilotage (nouvel arrêté préfectoral). Il constate que le quorum¹ est atteint pour le collège des collectivités, lesquelles sont habilitées à voter.

M. Laruelle et le Parc sont candidats pour la poursuite de leurs postes respectifs. Aucun autre candidat n'est déclaré. Les élus des collectivités présentes ou représentées les reconduisent, à l'unanimité, dans leurs fonctions.

3. Points divers

M. Dupont présente la lettre natura 2000 et informe qu'une nouvelle lettre devrait être éditée en 2018. Il précise également qu'une exposition sur le réseau natura 2000 du Parc est à la disposition des acteurs du territoire et peut être mise à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme Tisserand** remercie les participants et lève la séance.

Les membres du comité de pilotage sont invités à visiter le chantier en cours au barrage du Vétiné, en présence de la presse.

Pour le Président du comité de pilotage natura 2000

Elisabeth Tisserand
Adjointe au Maire du Valtin

¹ Elus votants pour l'élection du maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs et celle du président du comité de pilotage : M. Schaal (adjoint de Plainfaing), Mme Laruelle (adjointe du Valtin), Mme Jacqueline Valtin (Conseillère départementale du canton de Gérardmer), M. Bernard Maetz (Vice-Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié des Vosges et Vice-Président du Parc), Dominique Leroy, maire de Sapois et Vice-Président de la communauté de communes des Hautes Vosges